



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 08 Juillet 2024

Renouvellement de la convention signée avec l'ACCA de Chambles

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : Jeudi 04 Juillet 2024

Date de l'affichage : Jeudi 04 Juillet 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **huit juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Excusés : Marie-Laure FUCHER qui a donné pouvoir à Pierre GIRAUD
Michel PICHON qui a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND

Absente : Fadila KAHOU

André PEYRET a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire rappelle que par convention du 21 mai 2014, l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) est hébergée dans des locaux communaux « anciens vestiaires du foot ».

L'Association, de par les activités menées et son nombre d'adhérents, joue un rôle associatif important et vivant pour la commune.

Depuis le début de la mise à disposition du local ils prennent en charge l'ensemble des travaux d'entretien et des charges de fonctionnement (électricité, eau...).

Ils souhaitent faire des travaux plus importants d'isolation, de réfection de toiture et divers aménagements. Dans ce cadre ils peuvent obtenir directement une aide financière de la région AURA. Pour ce faire il convient de formaliser, avec l'ACCA un renouvellement de la convention actuelle pour une durée de 6 ans.

Un nouveau document contractuel est donc établi, avec cette structure associative, dans un objectif d'optimisation des locaux afin de l'accompagner au mieux. En contre parti l'ACCA s'engage à aménager un espace disponible pour la construction d'un box destiné à l'hébergement des animaux trouvés en attente de leur transfert vers la fourrière animale de St Etienne le Molard.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'ACCA pour une durée de six ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 08/07/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
André PEYRET

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2024
et de la publication le 11/07/2024